

Objet : Création d'une bourse « **Fondation Matmut Paul Bennetot - FICOT SOFCOT** »

Nous avons le plaisir de vous rappeler la création, depuis 2023, d'une bourse « **Fondation Matmut Paul Bennetot - FICOT SOFCOT** » réservée aux jeunes orthopédistes en cours de thèse de sciences ou souhaitant faire une année de postdoctorat (pouvant notamment valider leur mobilité) et qui auraient besoin d'un financement pour une durée d'une année.

Le montant de cette bourse sera de 40 000 euros pour 1 an et ne devra pas servir au financement de la recherche elle-même.

Ce montant permettra au lauréat d'être "en disponibilité" de son activité clinique et de se consacrer pleinement à son travail de recherche (en France ou à l'étranger).

Les candidats devront adresser leur dossier au secrétariat de la SOFCOT (sofcot@sofcot.fr) avant le 1 juin 2025 **sous la forme d'un seul document pdf.**

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés par la commission.

Celui-ci devra impérativement comporter :

1. Curriculum vitae
2. Lettre de caution d'un membre actif de la SOFCOT
3. Être membre junior de la SOFCOT
4. Projet de thèse (date de première inscription, école doctorale de rattachement, nom de ou des encadrants, titre du travail et résumé des objectifs et du contexte, date de soutenance envisagée, publications ou communications en rapport avec la thèse).
5. En cas de demande postdoctorale, les éléments concernant la thèse sont malgré tout attendus avec le rapport de soutenance + modalités du stage postdoctoral (lieu, université et laboratoire de rattachement, thématique...)
6. Lettre d'acceptation du directeur du laboratoire et/ou du directeur de thèse
7. Lettre d'acceptation du chef de service autorisant la mise en disponibilité pour un an et précisant le cursus envisagé et éventuellement le poste en attente.

Le Candidat s'engagera à adresser dans les 3 mois suivant la fin de sa bourse au secrétariat de la SOFCOT un rapport sur son travail (6 pages dactylographiées + Iconographie) qui sera publié dans le BOF.

Il devra également soumettre une communication au congrès de la SOFCOT et/ou une publication dans un délai d'un an après la fin de sa bourse, mentionnant le financement de la fondation Matmut Paul Bennetot.

Cette somme ne sera pas imposable dans la mesure où elle ne correspond pas à un travail ordonné mais à un complément de formation. Seuls 80 % du montant de la Bourse seront versés, les 20 % restants l'étant à réception du rapport dans les 3 mois après la fin de la bourse.

La commission qui évaluera les demandes et qui sera composée de la commission des Bourses de la SOFCOT, associée à un représentant du comité scientifique de la Fondation Matmut Paul Bennetot et d'un représentant de la FICOT se réunira le 27 juin 2025.

Les dossiers des candidats qui seront inscrits en 3^{ème} ou 4^{ème} année de thèse en 2025-2026 et/ou qui seront dans l'attente d'un poste d'assistant, de PH ou de MCU-PH seront privilégiés.



Pr. Patricia Thoreux
Présidente FICOT



Mme Marion Lelouvier
Présidente Fondation de l'Avenir, abritant la
Fondation Matmut Paul Bennetot